



## VIGILANCE A AVOIR POUR LES COLLECTIVITES



**Des interlocuteurs anonymes mais se prétendant du CDG ou du « Centre de Gestion handicap emploi » appellent actuellement les collectivités du département afin de les questionner sur leur taux d'emploi de manière souvent intrusive.**

**Le plus souvent, ils cherchent à vous prouver que vous ne répondez pas à vos obligations et vous demandent de verser une somme afin de corriger cette situation.**

**Nous vous demandons la plus grande méfiance vis-à-vis de ces pratiques frauduleuses.**

**Pour mémoire seul le FIPHFP est habilité à exiger la connaissance de votre taux d'emploi par le biais d'une déclaration annuelle qui s'effectue entre février et avril chaque année.**

**La mission handicap du CDG74 peut vous proposer des conseils pour recruter et maintenir des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, mais ne vous demandera jamais de paiement pour ce faire.**

**Nous vous invitons à rester vigilant dans vos échanges, à bien vérifier les coordonnées complètes de vos interlocuteurs, et en cas de doute à contacter vos contacts habituels du CDG74 dont les coordonnées figurent sur notre site Internet.**

